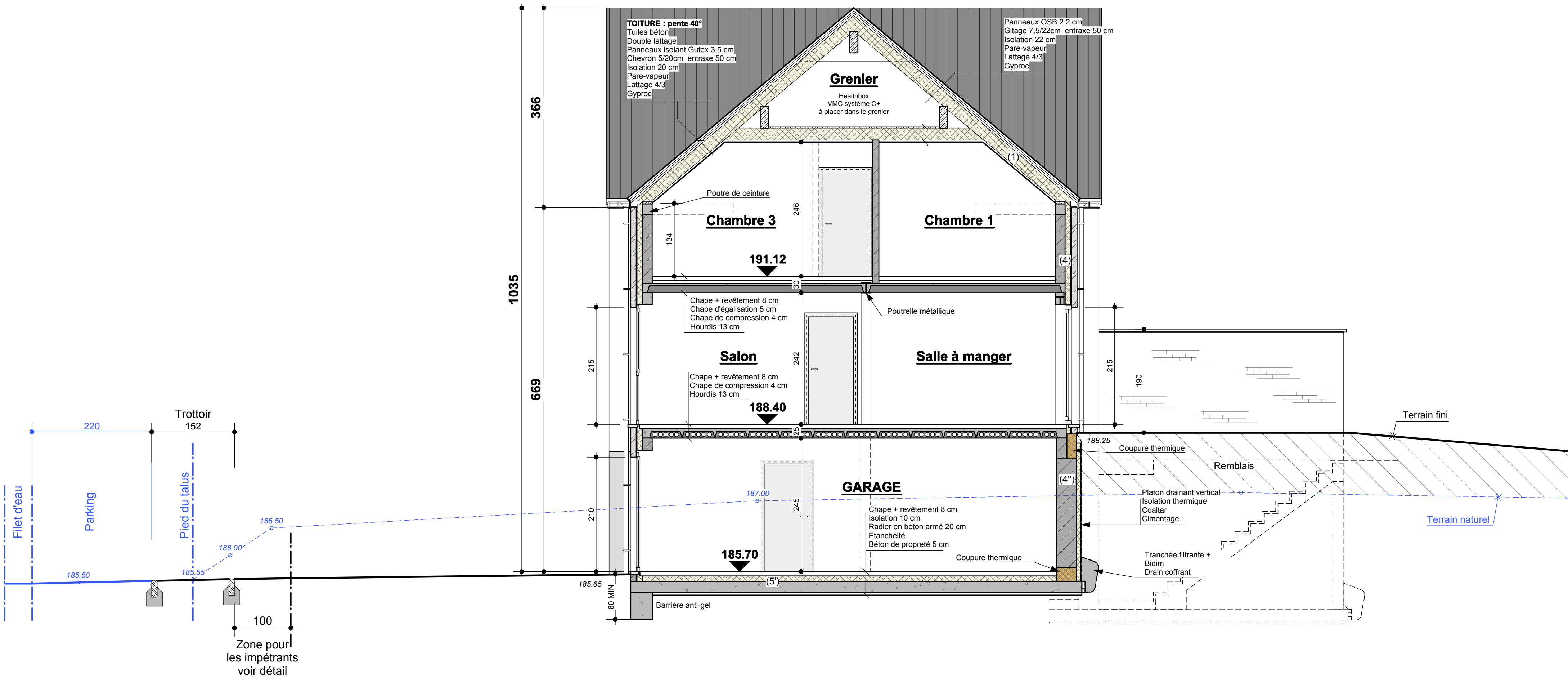


Exigences PEB au 1er janvier 2014

- (1) -Umax toitures et plafonds = 0,24 W/M²K
- (2) -Umax fenêtres = 1,80 W/M²K
- (2') -Umax vitrages = 1,10 W/M²K
- (3) -portes = 2,00 W/M²K
- (4) -Umax murs extérieur = 0,24 W/M²K
- (4') -Rmin murs en contact avec cave = 1,40 M²K/W
- (4'') -Rmin murs en contact avec le sol = 1,50 M²K/W
- (5) -Umax planchers en contact avec l'extérieur ou un espace adjacent non chauffé extérieur = 0,30 W/M²K
- (5') -Umax planchers sur sol ou cave = 0,30 W/M²K
- (6) -Umax parois mitoyennes = 1,00 W/M²K

Maison 10



Les fondations / la portance du sol / le béton armé / les poutrelles métalliques / la charpenterie bois font l'objet d'une étude de stabilité séparée à charge de l'entrepreneur.

L'étude de la ventilation mécanique contrôlée est également à charge de l'entrepreneur.